



MAIRIE DE SAINT-USAGE
21170

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 05 FEVRIER 2025 – 20H00

Présents : Mesdames HOSTALIER Valérie, LABELLE Aurélie, CONSTANTIN Martine, BARITHEL Christiane
BRACONNIER Luce, CLEMENT Anita, MARTZLOFF Laetitia

Procuration : LORAUD Nelly donne procuration à LABELLE Aurélie

Absents : Mesdames, IMBERT Stéphanie AGUIAR Laure, CARTIER Marie-Laure, MARTZLOFF Laetitia,
DENAIN Magalie

Excusés :

Secrétaire : Madame CONSTANTIN Martine

Ordre du jour

1 : Désignation d'un secrétaire de séance (Présentée par Madame la Présidente)

**2 : Vote du Compte financier unique 2024 du CCAS – annule et remplace la délibération 2025-001
(faute de quorum) (Présentée par Madame Aurélie LABELLE, Vice-Présidente)**

3 : Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS ouvre la séance

1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'action sociale et des familles, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil d'Administration.

Ayant obtenu l'unanimité exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptée.

Nombre de voix pour	8	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	0

2 : Vote du Compte financier unique 2024 du CCAS – annule et remplace la délibération 2025-001 (faute de quorum)

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les résultats du compte financier unique de l'année 2024

Vu la délibération 2025-001 portant sur le vote du CFU 2024 du CCAS, rejeté par la préfecture faute de quorum

Vu l'exposé qui précède

Considérant que le Compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière du CCAS communal ;

Considérant que le Compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant leurs travaux préparatoires à sa production ;

Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;

Considérant que Madame la Présidente n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte financier unique ;

Madame la Vice-Présidente expose que :

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame Aurélie LABELLE, Vice Présidente du CCAS de Saint-Usage vote le compte financier unique de l'exercice 2024 et arrête les comptes :

Investissement :

Dépenses : Prévu : 0,00 €
Réalisé : 0,00 €
Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes : Prévu : 0,00 €
Réalisé : 0,00 €
Reste à réaliser : 0,00 €

Fonctionnement :

Dépenses : Prévu : 6 150.00 €
Réalisé : 3 564.55 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes : Prévu : 6 150.00 €
Réalisé : 6 150.00 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement 2024 : 0,00 €

Fonctionnement 2024 : 2 585.45 €

Soit un résultat pour l'exercice 2024 : 2 585.45 €

A l'unanimité, le Conseil d'Administration approuve le compte financier unique 2024

Nombre de voix pour	7	Abstentions	0
Nombre de voix contre	0	Ne prend pas part au vote	1 HOSTALIER Valérie (Ne prends pas part au vote)

3 : Questions diverses

La séance est levée à 20h45